



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2006

### COMPTE RENDU

L'an deux mille six, le deux octobre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie de PARMAIN, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, M. Chopin, M. Piollet, Mme Aubert, M. Le Bihan, Mme Bouchet **Adjoins**  
M. Balac, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Legrand, Mme Chatelier, Mme Cambon, Mme Leballeur, M. Hatot, M. Carrara, M. Duval (à partir de 20h), **Conseillers municipaux.**

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme Bouvard (P/M Guichard), M. Manchet, (P/Mme Dodrelle), Mme Hunaut (P/Mme Chatelier), Mme Sineau (P/Mme Legrand), M. Pelc (P/Mme Lachaux), Mme Donati (P/Mme Aubert), Mme Grandin (P/Mme Cambon), M. Duval (P/M. Piollet), Mme Domange (P/M. Chopin).

ABSENTS, EXCUSES : Mme Renaud, M. Morel, M. Sourine, Mme Viot.

*M. Chopin a été élu Secrétaire de Séance.*

---

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1) Tarifs de la Restauration scolaire

=> **FIXE à l'UNANIMITE** l'augmentation de 2,5 % des tarifs de la restauration scolaire conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006.

*Madame AUBERT* sollicitera les tarifs des restaurants scolaires.

## **2) Tarifs des études surveillées**

=> **FIXE** à l'UNANIMITE l'augmentation de 2,5 % des tarifs des études surveillées.

## **3) Tarifs du Centre de loisirs**

=> **CONFIRME** à l'UNANIMITE l'augmentation des tarifs du Centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 comme indiqué dans la délibération du 9 juin 2006.

## **4) Tarifs de la Bibliothèque Municipale**

=> **FIXE** à l'UNANIMITE l'augmentation de 2,5 % des tarifs de la Bibliothèque Municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **5) Tarifs des locations de salles communales**

=> **FIXE** à l'UNANIMITE l'augmentation de 5 % des tarifs de location des salles communales.

## **6) Tarifs des loyers des logements communaux**

=> **FIXE** à l'UNANIMITE l'augmentation de 2,6 % des loyers des logements communaux.

## **7) Tarifs des droits de place**

=> **FIXE** à l'UNANIMITE l'augmentation des droits de place à 3 €/m<sup>2</sup> pour la journée et hors brocante.

## **8) Revalorisation de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes – année 2006**

=> **VOTE** à l'UNANIMITE la revalorisation de la taxe sur les emplacements publicitaires.

	Tarifs 2005	Tarifs 2006
Catégorie 1	13,40 €/m <sup>2</sup>	13,60 €/m <sup>2</sup>
Catégorie 2	20,50 €/m <sup>2</sup>	20,90 €/m <sup>2</sup>
Catégorie 3	27,20 €/m <sup>2</sup>	27,70 €/m <sup>2</sup>
Catégorie 4	41,20 €/m <sup>2</sup>	42 €/m <sup>2</sup>

## **9) Tarif de photocopie pour transmission des actes administratifs**

=> **VOTE** à l'UNANIMITE l'augmentation des tarifs des photocopies pour la transmission des actes administratifs à 0,11 centimes d'euros.

## **10) Complément de subvention au CCAS**

Pour permettre au CCAS de fonctionner et de venir en aide aux plus démunis,

=> **VERSE** à l'UNANIMITE le complément de 10 000 euros de la subvention communale.

## **11) Autorisation à Monsieur le Maire pour la vente d'une propriété**

Dans le cadre de la loi SRU, la Ville de Parmain souhaite intégrer cinq logements dans le contingent des logements sociaux.

=> **DELIBERE ET DECIDE** de vendre les propriétés sises à Parmain n°1 rue Paul Ferry, cadastrées section AD n°197, AD n°481, AD n°480, AD n°479 et AD n°193 au prix des Domaines à la Société Immobilière 3 F.

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants, Monsieur CHOPIN adjoint au maire chargé de l'urbanisme ou Madame DODRELLE 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, à signer l'acte de vente.

## **12) Modification des statuts de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes souhaite modifier l'article 13 de ses statuts « en matière de services sociaux et d'accès aux services publics de proximité » afin d'y ajouter :

- Etablissement du plan intercommunal de sauvegarde et création de la réserve intercommunale de sécurité civile.
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

=> **APPROUVE** la modification de l'article 13 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

*Monsieur DUVAL* prend place dans l'assemblée.

## **13) Demande de retrait de la ville d'Auvers S/Oise au Syndicat Intercommunal de transport d'élèves des secteurs scolaires de Beaumont S/Oise et l'Isle-Adam – approbation**

=> **ACCEPTTE à l'UNANIMITE** le retrait de la Ville d'Auvers S/Oise du Syndicat des Transports d'élèves à compter de la rentrée scolaire 2006/2007.

## **14) Demande de dégrèvement de la TLE pour une propriété**

=> **ACCEPTTE à l'UNANIMITE** le dégrèvement de la TLE pour non réalisation de la construction prévue au permis de construire de Monsieur et Madame MEUNIER.

## **15) Dénomination de rue « Sente du Rû de Jouy » et des Coutures**

=> **DELIBERE ET ACCEPTTE** la dénomination de : « Sente du rû de Jouy » et de la « rue des Coutures ».

## **16) Approbation du P.P.R.I. (Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise)**

=> **APPROUVE à l'UNANIMITE** le PPRI révisé à la demande de la Direction Départementale de l'Équipement.

*Monsieur CREMER* prend place dans l'assemblée.

**17) Convention avec les communes de Valmondois et Butry S/Oise pour l'accès au Centre de loisirs de Parmain**

=> **VOTE A L'UNANIMITE** une augmentation de 2,5 % de la participation pour l'année 2006/2007 par enfant et par jour, soit 4,10 (ancien tarif) x 2,5 % = 4,20 euros.

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**18) Convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes pour l'accès des enfants de 3 à 6 ans de Valmondois et Butry S/Oise au Centre de loisirs de Parmain**

=> **A L'UNANIMITE AUTORISE** la signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes pour l'accès des enfants de 3 à 6 ans des communes de Valmondois et Butry S/Oise au Centre de Loisirs de Parmain.

*Madame BOUCHET* quitte l'assemblée.

**19) SISVOS**

*Monsieur le Maire* propose de ne pas quitter le Syndicat avant la fin du mandat et propose de demander au SISVOS de revenir à ses sources c'est-à-dire un projet sur des actions réelles et concrètes.

=> **ACCEPTTE à L'UNANIMITE** cette proposition.

**20) Piscine**

*Madame AUBERT* informe l'assemblée que les travaux ont commencé le 4 septembre 2006 et elle propose que la piscine soit dénommée « L'Isle-Adam / Parmain ».

=> **ACCEPTTE à L'UNANIMITE** cette proposition.

**21) CPCLC – complément de subvention**

Le CPCLC a effectué des travaux dans le dojo. Ces travaux ont été pris en charge par l'association qui a elle-même sollicité les subventions.

La Ville de Parmain ne pouvant pas solliciter les subventions pour les associations, il est donc nécessaire de voter un complément de subvention.

=> **A L'UNANIMITE VOTE** un complément de subvention d'un montant de 5 400 euros correspondant à la différence entre le coût total des travaux et la subvention reçue.

=> **DIT QUE** l'association devra fournir tous les justificatifs pour le versement de la subvention.

## 22) Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2006

Afin de permettre le mandatement des factures, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits de compte à compte.

=> **VOTE A L'UNANIMITE** la Décision Modificative n°2 (en annexe) au Budget Primitif 2006.

## 23) Primes du Régime Indemnitare

Le Trésor Public réclame le remboursement d'un trop perçu sur la prime de fin d'année 2005 par des vacataires du Centre de Loisirs,

=> **A L'UNANIMITE PROPOSE** de faire une remise gracieuse de ces sommes.

### Informations :

\* Monsieur LE BIHAN donne lecture du Bilan du Syndicat Tri Or. Des containers seront installés dans la Ville de Parmain à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

\* Madame DODRELLE donne lecture d'un courrier adressé par Madame GENEVE de l'association « La Passerelle » et indique qu'elle a rencontré les personnes de l'association afin de favoriser son fonctionnement.

\* Remerciements ont été adressés par les associations « SOS MUCOVISCIDOSE » et « France ADOT 95 » pour versement d'une subvention 2006.

### **QUESTION :**

- **Monsieur DUVAL, conseiller municipal**, informe qu'il a été sollicité par les riverains du Vieux chemin du Potager sur les affaissements qui se sont creusés.  
La Commission Travaux doit statuer sur ces problèmes.

**Monsieur CHOPIN** indique qu'un concert a eu lieu à l'église de Jouy le Comte au profit d'une maladie génétique très rare.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.**

Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN  
Conseiller général du Val d'Oise